Aussi,—East indiquant les ventes et pars de terres annules au cours de la periode du 18 janvier au 31 août 19 2° o'N vertus de l'article 64 de la loi des

Ausd. - Reglements eduXUNAUX non-sell, afusi que foutes autres ordonances ainsi eduXUNAUX de toute terre ou l'octroi de tout interet dans toute terre, en vertu de l'autre fais la loi sur les terres

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

Aussi,—Copie des order ADAMAS UD le commissaire en conseil des territoires du Nord-Ouest ADAMAS UD de du 17 février au 29 juin

Aussi — Lis **EXANCE DU VENDREDI 16 SEPTEMBRE 1949** de la suprime de semenes d

aide, donnant le détail des acquittements

Aussi,-Rapport annuel de la Commission de conservation des anáira des

et libérations, pour la période du

M. Bradley, membre du conseil privé du roi, dépose sur le bureau, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Rapport du secrétaire d'État du Canada pour l'année financière terminée le 31 mars 1948 (version française).

M. Côté (Verdun-La Salle), adjoint parlementaire au ministre du Travail, déposé sur le bureau,—Huitième rapport annuel de la Commission de l'assurance-chômage pour l'année financière terminée le 31 mars 1949.

Aussi,—Rapport du directeur de la formation professionnelle pour l'année financière terminée le 31 mars 1949.

Aussi,—Copie de l'arrêté en conseil C.P. 3509, approuvé le 13 juillet 1949: modifiant les Règlements de 1947 concernant les rentes sur l'État, établis et édictés par l'arrêté en conseil C.P. 5394 du 31 décembre 1947 et ses modifications.

Et aussi,—Copies des règlements établis et approuvés en vertu de la loi de 1940 sur l'assurance-chômage, pour la période du 17 décembre 1948 au 8 septembre 1949, par les arrêtés en conseil C.P. 1964, approuvé le 26 avril 1949, et C.P. 3291, approuvé le 6 juillet 1949.

M. Gibson (*Hamilton-Ouest*), membre du conseil privé du roi, dépose sur le bureau,—Rapport annuel sur les permis émis en vertu du paragraphe deux de l'article quatre de la loi de l'immigration, indiquant les personnes admises au Canada au cours de la période du 1^{er} janvier au 31 août 1949.

Aussi,—Règlements édictés par le gouverneur en conseil aux termes de la Partie I de la loi des Indiens, en vertu de l'article 161 du chapitre 98, S.R.C., 1927, concernant les avances et les remboursements de prêts autorisés sous l'empire de l'article 94 b de ladite loi.